PROTOCOLE SANITAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
Guide relatif au fonctionnement de la salle de la M.D.L dans le contexte COVID-19

Depuis le 11 mai 2020, les établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités. Ceux-ci s'appuient sur l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et renvoient à l'évolution de la circulation du virus en France et dans les écoles.

Ce présent protocole fixe l'organisation et les nouvelles mesures relatives à la salle de la M.D.L lors des heures de repas mais également lors des horaires de journée. Il s'applique à compter du 3 décembre 2020, reposant sur le protocole sanitaire déjà mis en place dans les établissements scolaires ainsi que l'avis des autorités sanitaires. Ce document tire les conséquences d'un niveau élevé de la circulation du virus.

La salle de la M.D.L joue un rôle fondamental dans la vie lycéenne. Elle contribue à la garantie pour certains élèves d'un endroit où prendre leur repas le midi hors restaurant scolaire.
L'interdiction momentanée d'y manger ayant pu entrainer des difficultés pour des élèves, il est alors apparu essentiel de maintenir, au mieux, son fonctionnement au moyens d'aménagements tout en garantissant la sécurité des élèves et du personnel.

Règles de distanciation physiques et gestes barrières

Les règles de distanciation physique d'au moins un mètre entre les élèves dans la salle est nécessaire dans toute la salle. La salle de la M.D.L est configurée et réfléchie de sorte à maintenir la plus grande distanciation possible entre les élèves. Le maintien d'une distanciation entre les différentes tables et groupes d'élèves est requis. Les gestes barrières, rappelés ci-dessous doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde :

-Tousser dans son coude ou dans un mouchoir

-Utiliser un mouchoir unique et le jeter

-Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

-Se laver très régulièrement les mains

Le lavage ou la désinfection des mains est obligatoire à l'entrée de la M.D.L, du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée de la salle.

Le port du masque

Le personnel ainsi que les élèves portent un masque pendant leurs déplacements dans la salle. Le port du masque est également obligatoire lorsque que l'on est assis, tant qu'il n'y a pas consommation d'un plat ou d'une boisson. Lorsque que le port du masque n'est pas possible, pendant la prise des repas, une vigilance particulière est apportée au respect des distanciations physiques. L'élève doit se restaurer (encas, boisson ou repas dans l'espace réservé à cet effet).

Ventilation

Une ventilation ou aération de la salle est effectuée au minimum toutes les 2 heures, pendant 15mn. Elle a lieu le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les pauses, les récréations, pendant le nettoyage de la salle et au mieux en l'absence de personnes.

Brassage

La limitation du brassage entre différents groupes d'élèves est recherchée.
La salle peut alors permettre à 10 élèves de manger en même temps dans un endroit dédié à la prise de repas et/ou collations.
Le reste de la salle ne permet pas matériellement aux élèves de manger tout en respectant les mesures citées.
Les élèves utilisent une entrée et une sortie différente afin d'éviter au maximum le brassage.

Nettoyage et désinfections des surfaces

Il est nécessaire d'assurer la désinfection et le nettoyage des surfaces de la salle le plus souvent possible, en vue de lutter plus efficacement contre le virus. Les tables sont alors désinfectées et nettoyées après chaque groupe d'élèves après leur départ, elle est assurée par les élèves eux-mêmes, le matériel nécessaire est mis à disposition.

Informations et communication

<u>Le personnel</u>
Le personnel de direction, les AED, CPE et élèves en charge du bar sont tous formés au respect des gestes barrières, du port du masque et de distanciation sociale.

<u>Les parents</u>

Les parents sont informés clairement des mesures prises relevant de la nouvelle organisation de la salle et de la nécessité d'adapter les repas que son enfant apporte au lycée, la salle ne disposant pas de moyens de réchauffer ou conserver au frais son repas.

<u>Les élèves</u>

Les élèves sont informés de l'importance des règles sanitaires mises en place, qu'ils sont tenus de respecter dans la salle.